



PROGRAMME DE FORMATION A2 EN A

D'une durée de 7 heures, cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et s'adresse à tout conducteur titulaire du permis de conduire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans, souhaitant conduire une motocyclette d'une puissance supérieure à 35Kw.

La formation, est dispensée par un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner de la catégorie A du permis de conduire en cours de validité et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;*
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;*
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.*

• LA FORMATION THÉORIQUE (DURÉE : 2 HEURES) :

La formation théorique va consister en des explications et échanges sur les thèmes suivants : **accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.**

Vous serez amenés à vous exprimer sur vos pratiques et expériences de la conduite moto, sous la forme d'un tour de table en cas de formation collective et en tenant compte des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage... Y seront abordés les thèmes suivants.

1.ACCIDENTALITÉ, VITESSE, DÉTECTABILITÉ

- **statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes**, sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
- **explications et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse** : vitesse et perception visuelle ; vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ; vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

- **explications et échanges sur l'expérimentation relative à la circulation inter-files** des motocyclistes et sur les règles encadrant cette pratique.
- **explications et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements** de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

2. CONDUITE ET PRODUITS PSYCHOACTIFS

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

3. LES SANCTIONS

• LA FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION (DURÉE : 2 HEURES) :

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Notre enseignant vous montrera comment s'adapter au nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout vous démontrera la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix de notre enseignant, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;
- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- explications sur le transfert des masses ;
- comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

— réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

• LA FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION (DURÉE : 3 HEURES) :

Après avoir acquis sur piste les qualités nécessaires pour appréhender les conditions réelles de circulation avec ce type de moto, vous débuterez la formation sur voie ouverte à la circulation.

Cette partie de la formation se fait **individuellement** et prend la forme d'un **module de 3 heures**. L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de votre conduite, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves. Notre enseignant, installé au poste de conduite dans le véhicule suiveur, est en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique :

- chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- un bilan de la prestation, réalisé par notre enseignant, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.

• LA FIN DE FORMATION :

La formation s'achève durant une vingtaine de minutes sur des échanges et le bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

Nous vous remettons une attestation de suivi de formation, laquelle sera également téléchargeable sur l'application Kopilote.

Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.